

LE PUBLICISTE.

Primerdi 1^{er}. Ventôse, an VI.

(Samedi 20 Janvier 1798).



Fête donnée à Rome par les amis de la république française, en l'honneur du général Buonaparte. — Réunion d'une société patriotique dans la ville de Bâle. — Détails sur l'occupation du château fort de Chillon par les patriotes de Vevey. — Prochain dissolution de l'armée combinée d'observation. — Arrivée à Rochefort de plusieurs individus condamnés à la déportation. — Détails sur la construction des chaloupes canennieres.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n^o. 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

I T A L I E.

De Rome, le 24 décembre.

Le gouvernement est parvenu à appaiser l'insurrection de Corneto & de Civita-Vecchia, en accordant aux insurgés tout ce qu'ils ont demandé.

Les dépêches que le saint-pere a reçues, cette semaine, de Paris & de Milan, ne sont point consolantes.

Le marquis Massimi mande que le directoire français insiste sur la rétractation des brefs lancés contre les Français. Il ajoute qu'il a conféré à ce sujet avec le général Buonaparte, & qu'il l'a trouvé mal disposé envers la cour de Rome, à cause de ses délais à reconnaître la république cisalpine, de la confiscation des revenus de l'évêque de Babylone, & de la trop grande influence des Albani.

Le chevalier Bussi écrit que le directoire cisalpin a écouté peu favorablement ses réclamations au sujet du fort Saint-Leo, & qu'il est disposé à garder cette place & son territoire comme étant compris dans les limites naturelles de la république cisalpine.

Ces nouvelles ont beaucoup affecté le saint-pere, & ont contribué à son indisposition. Elle avoit commencé d'une manière alarmante; mais de prompts remèdes ont arrêté le progrès du mal.

Lundi dernier eu lieu, au palais Sora, la fête donnée par les amis de la république française en l'honneur du général Buonaparte. Il y eut d'abord un concert composé des meilleurs artistes de Rome, dans lequel on exécuta des cantates à la louange du héros. On commença ensuite le bal, qui dura toute la nuit. Le concours étoit nombreux & brillant. Presque tous les ministres étrangers assisterent à cette fête; mais on n'y a vu ni dames, ni princes, ni barons romains.

On assure que, malgré toutes les rigueurs du gouvernement napolitain, l'insurrection vient d'éclater dans la Sicile. On dit que le peuple, déjà accablé d'impôts & réduit à une extrême misère, s'est soulevé pour ne point

payer une contribution extraordinaire de 12 millions que le clergé & les barons ont accordée, & qu'ils veulent, comme de coutume, faire retomber sur lui. Il est certain que la cour de Naples rappelle une partie des troupes qui sont près de nos frontières, & il est bien probable que c'est pour les envoyer en Sicile. On ajoute qu'elle a aussi des inquiétudes sur les dispositions des Calabrois, qui se plaignent hautement des réquisitions arbitraires, des enrôlemens forcés, & de la violation de l'amnistie accordée aux bannis pour les attirer sous le drapeau de S. M. S.

Note du rédacteur On voit que ces détails sont encore antérieurs aux assassinats commis dans Rome.

A L L E M A G N E.

De Fribourg, en Brigaw, le 8 janvier.

On craint que les opérations du congrès ne soient fort lentes & fort tracassières, si elles sont abandonnées aux formes ordinaires de la diplomatie. Mais elles seront très-probablement hâtées par l'ascendant des puissances dominantes. Les circonstances sont au-dessus de toutes les règles habituelles, & l'esprit, qui entraîne tout, est trop étranger aux anciennes formes pour ne pas amener de grandes mutations dans le système politique de l'Allemagne.

On s'attend sur-tout à plusieurs changemens de domination & à des échanges de territoire. On parle de la cession des margraviats d'Anspach & de Bareith au prince d'Orange, ci-devant Walhouder, en indemnisant le roi de Prusse par la cession d'un pays plus à sa convenance.

Ceux qui aiment à se repaître de chimères parlent aussi d'une nouvelle coalition des puissances du Nord. Mais le passé suffit pour les dégoûter d'un projet si dangereux pour elles. Elles consulteront sans doute plus leurs intérêts que les intérêts de quelques vengeances particulières, dont elles essayeroient en vain de se rendre les instrumens.

De Rastadt, le 11 janvier.

Le citoyen Bacher, chargé d'affaires de la république française, vient d'arriver ici, accompagné du citoyen Schwctel, son secrétaire.

Il paroît que l'ambassadeur de Suede à Berlin, a fait des démarches auprès de cette cour pour engager le roi à s'intéresser en faveur de M. de Fersen, afin qu'il fût reçu au congrès de Rastadt comme ministre d'une cour qui a garanti le traité de Westphalie. On lui a répondu

que l'on se prêteroit volontiers aux desirs de la cour de Suède ; mais qu'on craignoit beaucoup que la personne de M. de Fersen ne fût désagréable au directoire.

S U I S S E.

De Bâle, le 11 janvier.

Il s'est formé ici une petite réunion de patriotes, à laquelle il vient d'être distribué, sous l'autorisation du gouvernement, ainsi qu'aux principaux habitans, l'invitation de se rassembler pour conférer amiablement sur les intérêts de l'état. L'assemblée a été composée de 32 personnes, dont 14 membres du conseil. Les individus qui, jusqu'à ce jour, avoient marqué l'aversion la plus prononcée pour toute espèce de changement, ont déclaré qu'ils sentent la nécessité d'une révolution, & qu'ils veulent s'unir avec tous les bons citoyens pour l'opérer heureusement. Il a été convenu que les membres du conseil y renouvelleroient la motion déjà faite d'accorder la liberté absolue de parler et d'écrire sur les questions politiques sans aucune limitation. On se propose de continuer & d'augmenter la réunion patriotique.

De Lausanne, le 11 janvier.

Le conseil des deux cents de notre ville avoit nommé une commission pour examiner la pétition qui lui avoit été présentée le 5 du courant. La commission ayant trouvé qu'il y avoit lieu à présenter une requête, mais ne jugeant point les moyens énoncés dans la pétition convenables, a proposé qu'il fût fait au souverain, des représentations sur l'état actuel des choses qui exige un changement, & qu'on le suppliât d'aviser à une mesure dont l'objet sera de former & rassembler une représentation de ses fideles sujets du pays Vaud, afin que sous ses auspices, ils puissent lui faire entendre leurs doléances & obtenir de sa justice le redressement de leurs griefs.

Le sénat de Berne pour parer à cette pétition, a ordonné que dans tout le pays il lui seroit fait serment de fidélité, & a envoyé de ses membres dans toutes les villes pour recevoir ce serment. Le succès de cette démarche n'a point répondu à son attente ; la plupart des villes ont refusé de prêter le serment, & l'on peut dire que du 10 janvier 1798. jour de cette démarche inconsidérée, date l'ère de notre révolution.

De Geneve, le 12 janvier.

Nous apprenons ici les détails qui suivent, sur l'occupation, par les patriotes de Vevey, du château fort de Chillon, qu'on pouvoit regarder comme la bastille du pays de Vaud. Ils y sont entrés le 10 de ce mois.

La milice de Vevey & des communes du baillage avoit été convoquée pour ce jour, afin de prêter aux patriotes de Berne un nouveau serment de fidélité.

Déjà plusieurs grandes communes avoient refusé ce serment, d'autres y avoient mis des restrictions. Le commissaire & le bailli bernois, instruits des dispositions des citoyens réunis, n'ont pas osé leur proposer le serment en question, & se sont bornés à lire une proclamation dans laquelle ils s'efforcent d'émouvoir les cœurs de leurs ci-devant sujets. Cette harangue, que le commissaire récitait en tremblant, fut entendue au milieu d'un morne silence.

A peine la milice s'étoit séparée, que des patriotes de la commune de Montreux, chargés d'observer le château de Chillon, rapportèrent qu'on y avoit vu entrer beaucoup de paysans, qu'on supposoit être des soldats degui-

sés. A cette nouvelle, l'indignation s'empara des esprits, les cris, aux armes ! aux armes ! marchons à Chillon retentissent de toutes parts, & amenent de la campagne de nombreux défenseurs. Un moment plus tard, Chillon étoit enlevé à la bayonnette & le sang couloit. Heureusement des patriotes, estimés pour leur probité, leur patriotisme & leur prudence, ont pu se faire entendre. Ils ont obtenu de s'assurer des faits avant de recourir à la violence ; &, par leurs soins, des députés se sont rendus auprès du bailli, pour le sommer de s'expliquer & pour en obtenir l'ordre de permettre l'entrée de Chillon aux patriotes. Le bailli n'ayant pas osé refuser, un détachement s'est rendu, sans perte de tems, dans le fort ; & vers les dix heures du soir, on a appris que le détachement avoit pris possession du château au nom de la république manique.

Les comités, composés d'hommes sages & généralement estimés, ont organisé une garde nationale pour faire des patrouilles & empêcher le désordre. Les dons patriotiques abondent pour subvenir aux dépenses de ces opérations.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Bruxelles, le 28 nivôse.

Les lettres de Minden, en Westphalie, portent que l'armée d'observation prussienne, hanovrienne & hessoise, destinée à faire respecter la ligne de neutralité, non-seulement ne sera point augmentée de 15 mille Prussiens comme le plan en avoit été formé, mais encore il paraît que cette armée pourroit bien, sous peu, quitter ses positions actuelles : c'est au moins le bruit général.

De Paris, le 30 nivôse.

« Il est certain, disent aujourd'hui les feuilles officielles, que des brigands ont profité, chez Garchi, du tumulte d'une rixe pour commettre des horreurs que le directoire fera punir, s'il parvient, comme il l'espère, à découvrir les coupables. Mais la rixe est survenue sur ce que des hommes, parmi lesquels il a été constaté qu'il se trouvoit des émigrés, se qualifièrent de marquis, comtes, barons, & sur ce qu'ils employèrent la menace, & frapperent même des personnes qui étoient présentes, lorsqu'on trouva mauvaises ces qualifications anti-républicaines. On cite, entr'autres, le ci-devant marquis de Rochechouart, émigré, comme l'un des provocateurs de cette scène malheureuse, dont il a été la victime. Déjà plusieurs jours avant, des défenseurs de la patrie avoient été provoqués par eux. Cette audace n'étonnera pas quand on saura que le brave général Lasné, revenant de l'armée, a été insulté & menacé au milieu du théâtre de Bordeaux, & que partout les contre-révolutionnaires exhalaient plus que jamais leur rage contre les héros qui ont versé leur sang pour la défense de la liberté. » (*Extrait du Rédacteur*).

— On assure que Ramel avoit déclaré qu'il ne conserveroit pas le ministère des finances, si on n'en allégeoit le fardeau par la création d'un huitième ministère ; & que, d'après le refus fait par le conseil des cinq cents, de consentir à cette demande, Ramel a donné sa démission. Ce bruit est généralement répandu, mais n'a encore rien d'officiel. Au reste, on ne parle pas encore du successeur de Ramel.

— Le citoyen Gaudin, nommé premier secrétaire de légation à Vienne, a déjà rempli les mêmes fonctions à Constantinople.

L'autre secrétaire de légation, est le citoyen Villot-

Fréville, qui est en ce moment avec le même titre en Toscane.

Les appointemens de chacun d'eux sont de 12 mille liv.

— « On assure, dit *l'Ami des Loix*, que les quatre individus faisant partie des assaillans du café Carchi, qui avoient été arrêtés, ne se trouvent plus dans aucune maison d'arrêt ».

— Les nouvelles d'Italie portent, que le général Serurier marche sur Rome.

Les troupes de Naples font aussi des mouvemens du côté de l'état ecclésiastique. Ce n'est pas que cette cour ait la prétention de soutenir contre les français & les cisalpins le trône chancelant du saint-pere. Mais elle espere, sans doute, au milieu du désordre inséparable d'une révolution, s'emparer de quelque portion du territoire papal & le garder.

— Kleber commandera une des divisions de l'armée d'Angleterre.

— Castres vient d'être déclaré en état de siège.

— Le commissaire du pouvoir exécutif à Rochefort, écrit, en date du 23 nivôse, que les condamnés à la déportation, Gilbert-Desmohieres, ex-député; Isidore Langlois, Perlet, Jardin, journalistes; Branaut-Beauregard, Bruneval, Limousin, prêtres, y viennent d'arriver sains & saufs. Ainsi, le bruit qui s'étoit répandu à Tours de l'évasion de Jardin est dénué de fondement.

— L'accusateur public du département de la Seine vient de charger les directeurs du jury d'accusation de l'arrondissement de Paris de poursuivre comme complices d'émigrés des témoins qui ont certifié complaisamment la résidence en France de plusieurs émigrés.

— Morand, juge-de-peace de la division Poissonniere, convaincu d'avoir, dans l'exercice de ses fonctions, dit qu'il falloit payer dix fois la valeur d'un domaine national avant de s'en dire propriétaire, et que les contrats d'acquisition de ces mêmes domaines étoient des arrêts de mort dans les mains des acquéreurs, a été, le 28 de ce mois, condamné à la déportation par le tribunal criminel de la Seine.

— La division de Massena, forte de 15 mille hommes, est attendue le 30 nivôse à Versoix; elle doit entrer de là dans le pays de Vaud.

— Les dernières nouvelles de Corse sont plus satisfaisantes que les précédentes; les patriotes ont marché contre les rebelles & ont remporté une victoire importante. On ne doute pas que la tranquillité ne soit rétablie avant que les troupes parties de Gènes ne soient arrivées dans l'isle. L'espece de peste qui s'étoit manifestée dans cette contrée n'y exerce plus ses ravages.

— Les commissaires du directoire exécutif près les municipalités de Preveza & Vonizza, département d'Itaque, ont offert avec succès, la médiation de la république française à Ali, pacha de Janina; au pacha de Sastari & à Jeffs, pacha, & leur ont fait conclure la paix: ainsi, l'influence du seul nom français, vient d'épargner peut-être bien du sang à nos voisins de l'Albanie.

— Les administrateurs-généraux des postes, section des lettres, préviennent leurs concitoyens qu'il existe dans leurs bureaux une caisse particulière, où les parens & amis des prisonniers de guerre français pourront déposer, franc de port, tant à Paris que dans les départemens,

entre les mains des directeurs des postes, les secours qu'ils désireront de leur faire parvenir.

Il est essentiel de marquer exactement les noms, prénoms, grades & lieux de détention des prisonniers; & autant qu'il sera possible, le nom des bâtimens sur lesquels ils ont été pris.

Au moyen de ces renseignemens, les administrateurs généraux des postes leur feront tenir plus sûrement les sommes & les lettres d'avis qui leur seront remises à cet effet.

ASTRONOMIE.

« Le 29 nivôse au soir, écrit le citoyen Lalande, le peuple étoit assemblé sur les quais, & remarquoit avec étonnement la planète de Vénus, qui, étant actuellement dans sa plus grande digression, est d'un éclat surprenant, & paroît à la vue simple, même en plein jour; ce grand éclat a lieu tous les dix-neuf ans, mais on n'y fait pas toujours la même attention. Comme depuis quelques jours on parle beaucoup de comètes, on a pris Vénus pour la comète, mais il n'y en a point actuellement; nous n'en avons point vu depuis le mois de thermidor; nous n'en attendons point, & la terreur qui paroît avoir lieu parmi le peuple, n'a aucune espèce de fondement. On peut consulter les *Reflexions sur les Comètes* que je publiai en 1773 dans une pareille circonstance; chez Duprat, libraire, quai des Augustins ».

Signé, LALANDE.

VARIÉTÉS.

Au Rédacteur du Publiciste.

Paris, le 23 nivôse, an 6.

CITOYEN,

Les feuilles périodiques, sur-tout celles qui sont très-répandues, doivent contenir les matériaux pour l'histoire. Permettez que je vous instruisse au juste de ce qui concerne les nouvelles chaloupes canonnières & leur commandant en chef.

Vous avez inséré dans votre feuille du 27 de ce mois, que le ministre de la marine avoit donné ordre de rétablir tout l'armement de *Muskin à Dunckerque*, et qu'on alloit construire et armer des canonnières à la façon anglaise. J'ai toujours attendu de la sagesse du ministre Pléville-le-Peley, qu'il seroit le premier apologiste des nouvelles chaloupes canonnières, apportées de Suède à la république française par mon ami *Muskein* & non pas *Muskin*. Mais les liens qui m'unissent à ce jeune marin, & sur-tout la part que j'ai eue à son arrivée en France, m'engagent à entrer dans quelques détails à son égard.

Muskein est né à Anvers en 1769; il est fils d'un fabricant de dentelles: mais à neuf ans il a jetté-là les dentelles, pour s'embarquer, comme mousse, sur un bâtiment qui partoît pour la Suède. Il s'y est élevé, par plusieurs traits d'audace & de talent, aux grades de lieutenant de frégate & d'adjudant-général du duc de Sudermanie. Ce dernier grade, il l'obtint avec une épée garnie de diamans, pour avoir dégagé le roi dont le vaisseau étoit tombé entre deux vaisseaux russes portant du canon infiniment supérieur. Vers l'an 4 de la république française, la Suède étant en pleine paix avec la Russie, il conçut le projet de venir revoir sa famille établie à Rotterdam & à Anvers. Mais il parvint, avant son départ, à se procurer tous les plans des formidables chaloupes

canonnières, inventées par un Suédois, portant à une de leurs extrémités du canon du 43, ne tirant que trois pieds d'eau, abattant près de terre un pont de vingt pieds, & débarquant, au moyen de ce pont, deux pièces de 6. J'ignore si le gouvernement français fait construire en ce moment des canonnières en façon anglaise, & même ce que c'est qu'une canonnière en façon anglaise. Quant à celles qui composent l'armement de mon ami Muskein; elles sont exactement telles que je viens de les décrire, & je me propose d'en faire placer le modèle dans le dépôt de la salle de marine, près l'institut national, comme découverte due à la Suède & non à l'Angleterre. Mon ancien ami le baron de Staël, qui continue à jouir en France de la considération & de l'estime de tous les amis de la liberté, quoiqu'il ait cessé d'y être ministre de Suède, m'a promis de me donner le nom de l'auteur, & toutes les circonstances de la dernière bataille navale entre les Suédois & les Russes, où l'adjudant-général Muskein contribua si heureusement à prendre, au moyen de ses nouvelles chaloupes qui vont à rames, 25 mille Russes, sans compter les morts & les blessés.

Il a fallu, ces jours derniers, rassurer le public sur la comète; j'ai pensé que ces détails pourroient le rassurer aussi sur la descente. Je répète d'ailleurs que je ne quitterai pas un moment mon ami Muskein, ou comme employé, ou comme volontaire. C'est en cette dernière qualité que René Descartes, qui s'étoit retiré du service, le reprit lors du siège de la Rochelle, le premier peut-être où l'on ait véritablement déployé de l'invention & du génie.

Quant au commandant Muskein, je le crois un des hommes auxquels convient ce passage de l'*Histoire philosophique et politique de Raynal*: « Si l'on consulte l'histoire des républiques, on verra que la multitude a presque toujours l'impétuosité, mais que ce n'est que dans un petit nombre d'hommes, choisis & faits pour servir de chefs, que résident ces résolutions constantes & vigoureuses qui marchent d'un pas ferme & assuré vers un grand but, ne se détournent jamais & combattent avec opiniâtreté les malheurs, la fortune & les hommes ».

Salut & fraternité,

Signé, QUATREMER-DISIONVAL,
adjudant-général batave.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.
Présidence de BOVLAY (de la Meurthe).

Suite de la séance du 29 nivôse.

Les républicains de Besançon soumettent au conseil un projet relatif à la répartition du milliard aux défenseurs de la patrie. — Renvoyé à la commission.

Le directoire invite le conseil à prononcer au plutôt sur l'organisation & le code maritime. — Renvoyé à une commission pour en faire un prompt rapport.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement d'un projet présenté par Saint-Florent, tendant à lever les difficultés que présente la liquidation des fermages des biens séquestrés.

Après avoir entendu Ludot, organe d'une commission

spéciale, le conseil prend une résolution portant que tout jugement rendu sur le fait de prises maritimes en première instance, ne peut être exécuté dans le cas d'appel, à peine de nullité ou de prise à partie contre les juges.

Neanmoins la vente des objets pourra être ordonnée dans tout état de cause: le produit en sera déposé dans les mains du receveur national de l'arrondissement du tribunal de commerce, qui les remettra à qui de droit, d'après le jugement définitif.

Vallée reproduit à la discussion son projet sur l'établissement d'un sixième tribunal de police correctionnelle pour le département de la Gironde, dans la commune de Pauliac; il est adopté.

Martinel, au nom de la commission des inspecteurs, annonce que le nouveau palais est prêt à recevoir les membres du conseil; mais que la commission n'a pas voulu fixer l'époque de l'installation, & qu'elle s'en réfère à l'avis du conseil.

La proposition est mise aux voix, & le conseil arrêté que, le 2 pluviôse, il tiendra sa séance dans son nouveau palais.

Martinel annonce qu'il a un discours tout prêt à son sujet; il demande la permission de le lire au conseil. Cette enceinte, dit-il, est le berceau de la liberté; l'assemblée constituante y a siégé; l'assemblée législative y a donné le signal du 10 août & préparé le gouvernement républicain; la convention nationale y a jugé le dernier roi des Français.

L'orateur jette ensuite quelques fleurs sur la tombe de Verguand, de Guadet, & des autres illustres martyrs de la liberté. Il termine en présentant l'arrêté suivant qui est adopté.

1°. Le nouveau palais sera appelé *palais du conseil des cinq cents*: cette inscription sera placée sur deux tables de marbre. La rue & place de Bourgogne prendront le nom du conseil des cinq cents.

2°. La salle sera dédiée & consacrée à la souveraineté du peuple.

3°. Il sera placé, dans la salle que quitte le conseil, des tables de marbre sur lesquelles seront gravés les principaux événements qui s'y sont passés, le 10 août, le 2 septembre, le jugement du dernier roi, l'établissement du régime constitutionnel.

4°. Si cette salle est démolie, il sera réservé un emplacement pour y élever les tables susdites.

5°. Le 2 pluviôse, les membres ne pourront entrer dans la nouvelle salle qu'avec leur costume: l'extérieur du palais sera embelli de guirlandes; le soir il sera illuminé.

6°. L'installation se fera au bruit d'une salve d'artillerie; le président prononcera un discours d'inauguration; on plantera deux arbres de liberté, au bruit de l'artillerie; les membres prêteront ensuite le serment de haine à la royauté.

HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, depuis la séparation de la convention nationale jusqu'à la conclusion de la paix entre la France & l'empereur; 2 vol. in-8°. imprimés sur caractère Didot à papier carré fin. Prix, 7 liv. 10 s. broc. & 10 liv. franc de port. A Paris, chez Carteret, libraire, rue Pierre-Sarrasin, n°. 15, & Brosson, même rue, n°. 7.

A. FRANÇOIS.